

# REGLEMENT DU TOURNOI

9 Avril 2023

## Article 1

Le tournoi est autorisé par la Ligue Languedoc Roussillon de Badminton sous le numéro : 22.OCCI.66/TI.D./008

## Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA et le règlement général des compétitions. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBA est exigée sur les terrains.

## Article 3

Le jour de la compétition, tout joueur devra présenter sa licence en règle pour la saison 2022/2023 et autorisée pour les compétitions Seniors.

## Article 4

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBAD du CODEP 66 de badminton des séries NC à N3 dans les catégories Junior/Senior et Vétéran. Les joueurs des autres départements de la ligue peuvent y participer mais ne seront pas prioritaires.

Le tableau Junior/sénior sera également ouvert aux cadets dans la mesure où la limite des 80 paires n'est pas dépassée. Les tableaux proposés sont : Double et Mixte.

## Article 5

Les joueurs peuvent s'inscrire sur les deux tableaux.

## Article 6

Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre.

Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait. Le test des volants doit être effectué à l'arrivée des joueurs sur le terrain.

## Article 7

Tout joueur désirent s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

## Article 8

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau.)

## Article 9

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

## Article 10

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge-Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (2 par équipes). Les entraîneurs doivent avoir une tenue correcte.

## Article 11

Les matchs seront en auto arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre pourra être désigné.

## Article 12

Les classements affichés et utilisés pour le tirage au sort sont ceux du **25 Mars 2023** publiés sur le site de la FFBA. Les têtes de série seront établies en fonction de la côte en priorité puis en second lieu à partir du classement. Le tirage au sort aura lieu le **01 Avril 2023**.

## Article 13

Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

#### **Article 14**

Le comité d'organisation se réserve le droit, en accord avec le J.A., de regrouper, de scinder ou supprimer des tableaux. Les organisateurs se réservent le droit de limiter éventuellement le nombre total des matchs de la manière qui leur semble la plus équitable pour tous les joueurs et/ou clubs, une fois les inscriptions reçues après accord du Juge-Arbitre.

#### **Article 15**

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

#### **Article 16**

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase sera faute tout le temps.

Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket) sera let au service où il sera remis au maximum deux fois et sera faute en jeu.

Tout volant touchant les filins des panneaux de basket sera let permanent au service et en jeu.

Tout volant sortant du champ de vision des joueurs (derrière une structure du gymnase) sera faute tout le temps.

#### **Article 17**

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le RSL grade3, il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs.

#### **Article 18**

Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

#### **Article 19**

Le juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

#### **Article 20**

Le Juge Arbitre est M Clément TISSIER. Ses décisions sont sans appel.

#### **Article 21**

Pour des raisons d'organisation, le nombre de paires est limité aux 80 premières inscriptions (date de réception du courrier). Afin de favoriser l'organisation du tournoi, le comité d'organisation en accord avec le J.A., pourra relever cette limite.

#### **Article 22**

Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler aux Juges-Arbitres avant son 1er match.

#### **Article 22**

Des photos peuvent être prises pendant le tournoi. Elles seront diffusées sur Facebook et autres sites à des fins de promotion du badminton. La participation au tournoi vaut accord de droit à l'image.

#### **Article 23**

Le présent règlement sera affiché dans la salle.

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

**Le SCB**